

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SE DÉGRADE

La hausse du nombre de sortants de l'enseignement supérieur s'accroît depuis 1988 alors que le nombre d'emplois offerts stagne. De ce fait, certains diplômés de l'enseignement supérieur sont maintenant confrontés au chômage lors de leur entrée sur le marché du travail, même si leur insertion reste plus favorable que celle des sortants de l'enseignement secondaire. La précarité des premiers emplois se développe et l'accès à des postes de cadre devient moins facile en début de carrière. Du coup, les salaires des diplômés de 1992 diminuent et retrouvent leur niveau du milieu des années 80 (en francs courants). Les titulaires de DUT et de BTS sont les plus touchés par la dégradation alors que les diplômés des écoles d'ingénieurs bénéficient toujours de l'insertion la plus favorable, malgré un accès à l'emploi moins rapide.

A la fin des années 80 et au tout début des années 90, la reprise économique avait provoqué des tensions sur le marché de l'emploi. Par crainte de «pénuries de main-d'oeuvre qualifiée», les entreprises ont parfois anticipé leurs recrutements et se sont placées en situation de concurrence à l'égard des jeunes diplômés. Les conditions d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur ont donc été particulièrement favorables pendant cette période comme l'a montré l'enquête du Céreq auprès des diplômés de 1988 : insertion rapide dans des emplois correspondant généralement à la formation suivie et bien rémunérés.

En 1992 et 1993, la situation de l'emploi s'est nettement détériorée. Parallèlement, le nombre de diplômés continuait de s'accroître, sous l'effet de l'arrivée dans l'enseignement supérieur de générations de bacheliers plus nombreuses et de l'augmentation du nombre de places offertes (hausse des sorties de l'enseignement supérieur de +25% en quatre ans). De nombreuses écoles de commerce et d'ingénieurs ont augmenté leurs effectifs au début des années 90 pour tenir compte de la pression de la demande des entreprises et des prévisions d'embauche dont faisaient état certains rapports publics.

La dernière enquête conduite par le Céreq auprès d'un échantillon national de diplômés de 1992 s'est déroulée pendant la période où le marché du travail a été le plus défavorable. Elle montre que la hausse du chômage touche les diplômés de l'enseignement supérieur, même s'ils restent relativement épargnés par rapport aux sortants de l'enseignement secondaire. Pour apprécier l'ampleur du phénomène, on ne peut se limiter à l'observation de la situation de ces jeunes quelques mois après leur arrivée sur

le marché de l'emploi : il faut analyser l'évolution de la situation deux ans et demi après l'obtention du diplôme. Il importe aussi de s'interroger sur la diversité de la situation selon les filières.

Des emplois moins qualifiés

Deux ans et demi après leur sortie, le taux de chômage des jeunes diplômés de 1992 atteint 11,5 %. Il est deux fois supérieur à ce qu'il était pour les jeunes sortis en 1988 (5%) ou en 1984 (6,5%). Les emplois trouvés correspondent à des niveaux de classification moins élevés (graphique 1). Cette baisse est particulièrement significative pour les anciens élèves des écoles de commerce : la part des emplois de cadres deux ans et demi après la fin des études tombe à 53 % alors qu'elle était de 77 % pour les diplômés de 1988. 71% des titulaires d'un DUT ou d'un BTS industriels accèdent à un emploi de la catégorie «cadres et professions intermédiaires» (91 % pour les diplômés de 1988). Pour les diplômés des IUT ou STS tertiaires, cette proportion est de 44 % (57 % pour les diplômés de 1988). Les anciens élèves des écoles d'ingénieurs échappent largement à ce phénomène : 87 % d'entre eux ont un statut de cadre deux ans et demi après l'obtention de leur diplôme. Ce phénomène de «déclassement» est également nettement moins marqué, mais pour des raisons différentes, chez les diplômés de l'université. Nombre d'entre eux entrent dans l'enseignement ; or les professeurs des écoles sont désormais classés dans la catégorie des cadres. Par rapport à la cohorte des diplômés de 1988, la part des emplois de cadre s'accroît à l'issue du second cycle, atteignant 48%, et ne régresse que légèrement à l'issue du troisième cycle (66%).

La nature des emplois occupés explique pour une large part la baisse du niveau des salaires (graphique 3). La baisse des rémunérations proposées à l'embauche et le nombre important d'emplois d'attente accroissent sans doute l'ampleur du phénomène. Globalement, les salaires constatés en 1994 sont proches de ceux mesurés en 1987 en francs courants, ce qui signifie qu'ils ont diminué en francs constants. Entre 1991 et 1994, le salaire médian net des diplômés des écoles de commerce passe de 12300 francs à 10000 francs. Pour les titulaires de DUT/BTS, il diminue d'environ 1000 francs, n'atteignant plus que 6000 francs. Les salaires des diplômés de l'université se situent autour de 7500 francs à l'issue du second cycle et de 9000 francs à l'issue du troisième cycle. Les diplômés des écoles d'ingénieurs perçoivent encore les salaires les plus élevés, leur valeur médiane atteignant 11000 francs.

Une insertion différée

Cette insertion moins favorable est aussi moins rapide et plus précaire. C'est ce que montre l'observation du taux de chômage 9 mois après la sortie. Ce taux était de 19,5% pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur et atteignait 30% à l'issue de certaines filières (graphique 2). Fait significatif, les taux de chômage étaient plus élevés à l'issue des filières scientifiques et techniques : 30% parmi les sortants des écoles d'ingénieurs, 28% chez les titulaires de BTS et DUT industriels, 35% à l'issue des troisièmes cycles scientifiques. Or c'étaient précisément ces filières qui semblaient avoir le plus bénéficié de l'effet de l'embellie de l'emploi entre 88 et 92.

Parmi les sortants de 1992, les contrats à durée indéterminée ne représentaient plus que 46% des premiers emplois contre 54,5% chez les sortants de 88. La croissance modérée mais régulière de la précarité de l'emploi illustre la dégradation des conditions d'insertion. La part des jeunes diplômés n'ayant occupé que des emplois à statut

L'enquête Céreq de 1995 (premiers résultats)

Le Céreq a réalisé en décembre 1994 et janvier 1995 une nouvelle enquête rétrospective sur les premières années de vie professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur en 1992, dans le cadre de l'observatoire des entrées dans la vie active (ONEVA). Elle concerne les diplômés d'IUT, de STS, d'écoles d'ingénieurs, de commerce (la plupart reconnues par l'État) et les sortants de l'université (2ème et 3ème cycle hors santé) de nationalité française, âgés de moins de 35 ans.

Un échantillon de 8 901 individus issus d'établissements métropolitains ont été enquêtés par téléphone avec saisie simultanée. Le taux de réponse brut est de 54% alors que le taux de réponse net (hors numéros introuvables) atteint 77%. On dispose ainsi de 4 797 questionnaires exploitables. L'amélioration du taux de réponse a probablement permis de joindre plus souvent les personnes en difficulté. Ceci explique une part marginale de la dégradation constatée.

Les deux précédentes enquêtes par voie postale auprès des diplômés de 1984 interrogés en 1987 et des diplômés de 1988 interrogés en 1991 servent de repères. Elles couvrent sensiblement le même champ et sont d'une durée d'observation légèrement plus longue (33 mois contre 30 mois).

précaire au cours des 30 mois suivant la fin des études est de 25,5%. Elle n'était que de 14,5% pour ceux qui sont sortis de l'enseignement supérieur en 1988.

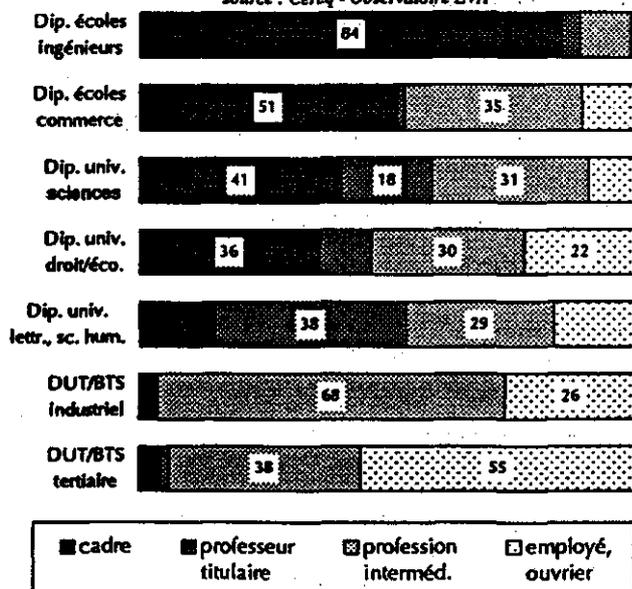
La hiérarchie des spécialités de formation évolue

Globalement, il n'y a pas de modification substantielle de la hiérarchie des filières : deux ans et demi après la fin des études, les anciens élèves des écoles d'ingénieurs sont un peu moins au chômage, occupent plus souvent des postes de cadre et sont mieux rémunérés que ceux des écoles de commerce. Les conditions d'insertion de ces derniers sont meilleures que celles des universitaires diplômés d'un troisième cycle. Viennent ensuite les sortants d'un second cycle universitaire et enfin les titulaires d'un DUT ou d'un BTS.

Graphique 1

Emploi en décembre 94 des diplômés de l'ens. sup. en 92

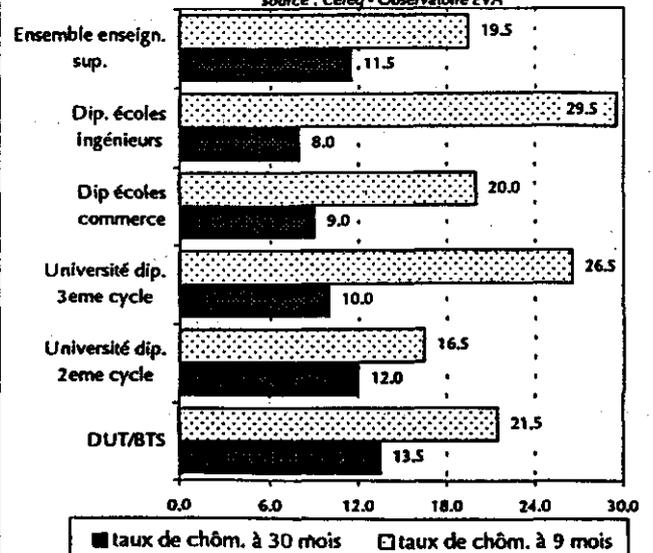
source : Céreq - Observatoire EVA



Graphique 2

Taux de chômage en mars 1993 et décembre 1994 des diplômés de 1992

source : Céreq - Observatoire EVA



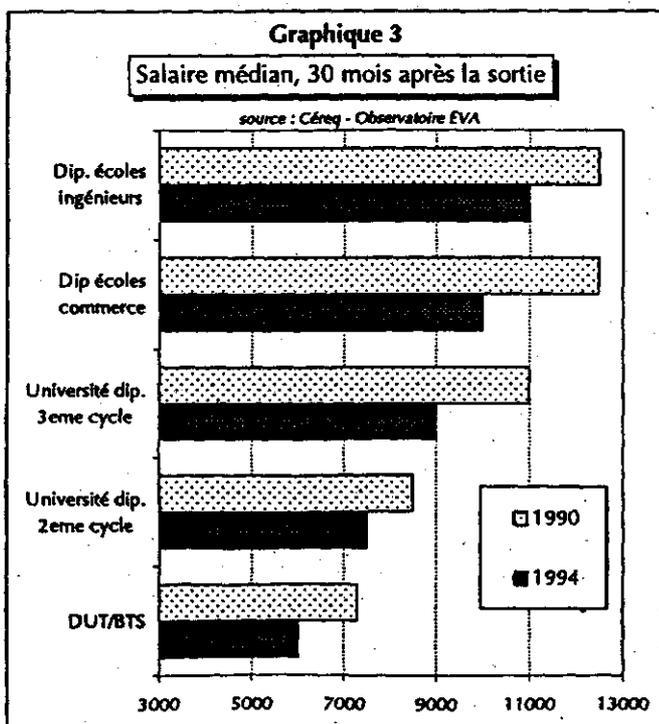
Toutefois, les difficultés rencontrées au cours des 30 premiers mois de vie active ne sont pas tout à fait de même nature selon les filières et les spécialités de formation. Pour les jeunes ingénieurs et, dans une moindre mesure, pour les diplômés de troisième cycle scientifique, la fréquence du chômage en début de période traduit surtout un allongement du délai pour trouver un emploi qualifié et bien rémunéré.

A l'issue d'un troisième cycle en sciences, le taux de chômage deux ans et demi après la fin des études reste important (14%) ; cela s'explique sans doute par la forte hausse du nombre de sortants de cette filière (+98%). Les autres diplômés de troisième cycle ont eu plus de chance. Parmi les diplômés en droit, économie et gestion, le taux de chômage atteint 7,5% après deux ans et demi de vie actives. Ce taux atteint 9% chez les diplômés de troisième cycle en lettres et sciences humaines.

A l'issue du second cycle, les titulaires d'une formation scientifique ne bénéficient plus d'emplois de meilleur niveau que ceux des autres formations, comme c'était le cas pour les cohortes précédentes. Ceux qui sortent d'un second cycle de lettres et de sciences humaines sont aujourd'hui les moins exposés au chômage (10% n'ont pas trouvé d'emploi en décembre 1994). Viennent ensuite les diplômés en sciences (12%), puis ceux de droit ou d'économie (14,5%).

Un phénomène conjoncturel mais aussi structurel

Ces constats conduisent à s'interroger sur le caractère plus ou moins durable de cette dégradation de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. Le retournement de conjoncture explique une part des difficultés actuelles. Il est significatif que la part des embauches dans l'industrie, plus soumise aux variations conjoncturelles, ait particulièrement diminué entre les deux dernières enquêtes du Céreq : elle est passée de 38 à 22 % chez les diplômés des écoles de commerce et de 57 à 43% chez les diplômés des



Les poursuites d'études en 1993 sont surtout orientées vers les formations universitaires

Les poursuites d'études après un DUT/BTS sont en forte et constante augmentation depuis 1980 alors qu'elles sont relativement stables à l'issue des écoles de commerce et d'ingénieurs. Le taux de poursuite d'études des diplômés des IUT est passé de 25 à 63% de 1980 à 1992*.

Evolution des taux de poursuite d'études en %

source : Céreq - Observatoire EVA

Diplôme obtenu en :	1984	1988	1992
DUT	38	51	63
BTS	25	30	39
Ecoles de commerce	22	24	28
Ecoles d'ingénieurs	21	22	23

Les diplômés en 1992 des IUT qui poursuivent leurs études en 1993 s'orientent majoritairement vers l'université (15% en 1er cycle, 56% en 2ème cycle). Par ailleurs 20% des titulaires de DUT industriels en poursuite d'études intègrent une école d'ingénieurs. Les diplômés des STS prolongeant leurs études se répartissent de façon plus éclatée dans l'éventail des formations supérieures : encore principalement à l'université (14% en 1er cycle, 41% en 2ème cycle) mais aussi dans des formations complémentaires (23% en année post-BTS, formations sociales ou paramédicales...).

Les titulaires d'un diplôme d'école de commerce qui continuent de « plancher » le font plutôt à l'université (21% en 2ème cycle, 40% en DESS-DEA-Magistère), et 15% dans des 3èmes cycles d'écoles de commerce. Quant aux poursuites d'études des ingénieurs diplômés en 1992, elles sont aussi concentrées à l'université mais généralement à un niveau plus élevé (5% en 2ème cycle, 42% en DESS-DEA-Magistère, 21% en doctorat). 13% sont en cycle de spécialisation des écoles d'ingénieurs. Les étudiants sortant du second cycle universitaire qui poursuivent des études hors du troisième cycle préparent souvent un concours de l'enseignement. Un nombre relativement limité de sortants de l'université poursuivent leurs études en école d'ingénieur ou de commerce.

* du fait de l'adoption d'un autre mode de calcul, ces données sont supérieures à celles communiquées par la DEP.

Tableau 1

Répartition des diplômés de 1992 selon leur secteur d'activité fin 1994 (Source : Céreq observatoire EVA)

secteur d'activité source : Céreq	tertiaire					total %
	agricult. %	industrie %	BTP %	march. %	non march. %	
Dip. écoles ingénieurs	2	46	6	36	11	100
Dip. écoles commerce	1	22	2	69	6	100
Dip. univ. sciences	2	24	2	32	39	100
Dip. univ. droit/éco.	2	12	1	51	34	100
Dip. univ. lettr., sc. hum.	0	3	0	24	72	100
DUT/BTS industriel	1	43	11	32	13	100
DUT/BTS tertiaire	1	11	3	65	20	100

IUT/STS industriels (données 1994 : voir tableau 1). Inversement le moindre taux de chômage des diplômés de l'université en lettres et sciences humaines s'explique vraisemblablement par un certain essor des secteurs dans lesquels ils s'insèrent habituellement : enseignement, professions intermédiaires du travail social...

Néanmoins, les résultats de l'enquête traduisent aussi une modification structurelle dans les conditions d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. A titre indicatif, au cours des années 1992 et 1993, les embauches de cadres de moins de 28 ans peuvent être estimées à 77000 ; le nombre de sortants à des niveaux supérieurs à bac + 2 s'élève à 160000. Pendant la même période, 250000 personnes de moins de 28 ans étaient recrutées dans une profession intermédiaire ; un nombre à peu près équivalent de jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur au niveau bac + 2 (graphique 4). Or le volume global des recrutements de jeunes sur des postes de cadres ou des professions intermédiaires n'a pratiquement pas fléchi pendant la crise (graphique 5), même si les emplois concernés par les recrutements se sont modifiés (on a par exemple recruté plus de jeunes professeurs et moins de techniciens).

Face au maintien global du nombre d'emplois offerts, c'est la forte croissance des flux de sorties de l'enseignement supérieur qui explique en grande partie la dégradation de l'insertion. Une amélioration de la situation de l'emploi ne suffirait sans doute pas à résorber totalement ces difficultés car le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur devrait encore augmenter pendant plusieurs années. Les phénomènes relevés à l'issue de cette enquête traduisent une modification en profondeur des processus de transition entre les études et l'emploi. L'équivalence, fortement ancrée dans les représentations collectives, entre enseignement supérieur et accès direct à un statut de cadre n'est plus systématique, même si bon nombre de jeunes diplômés bénéficieront de promotions ultérieures.

Daniel Martinelli et Jean-Frédéric Vergnies
en collaboration avec Nathalie Marchal et Jean-Claude Sigot

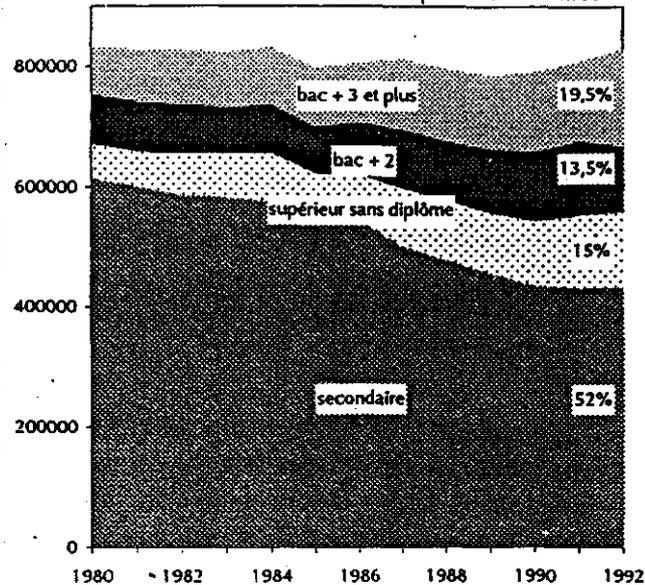
Bibliographie

- Pottier F., "L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur", *Céreq-bref* n° 82, décembre 1992.
 Martinelli D., Mansuy M., Arliaud M., Huard P., "Docteurs en médecine, pharmacie et chirurgie dentaire", *Céreq-bref* n° 89, juillet 1993.
 Martinelli D., *Etudiants à la sortie des écoles de commerce*, Document Céreq n° 85, mars 1993.
 Dubois M., *Après un DUT ou un BTS : poursuite d'études ou entrée dans la vie active*, Document Céreq n° 87, sept. 1993.
 Epiphane D., Martinelli D., *Diplômés des écoles d'ingénieurs*, Document Céreq n° 90, décembre 1993.
 Martinelli D., *Diplômés de l'université : insertion au début des années 1990*, Document Céreq n° 100, octobre 1994.

Graphique 4

Flux de sorties de l'enseignement selon le niveau

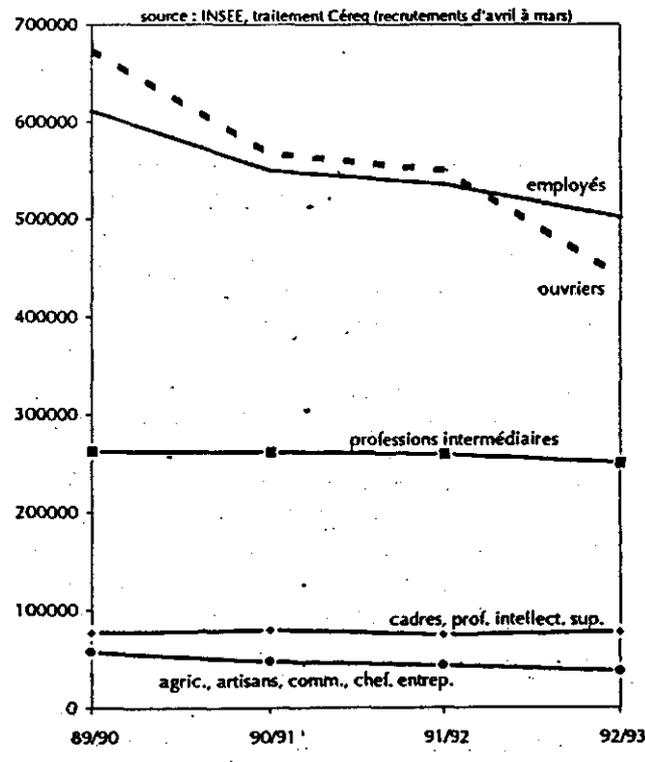
source : DEP - évolution des flux et part des sortants en 92



Graphique 5

Recrutement annuel de jeunes de moins de 28 ans selon la qualification

source : INSEE, traitement Céreq (recrutements d'avril à mars)



Imprimé par le Céreq